Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260129-2026_001-DE

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60 🖷 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 janvier 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 13

Présents: 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 28 janvier 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme GIRAUD Claude, M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mmes BEAUVERGER Christelle, HAMON Anne, LEC'HVIEN Brigitte, M. LE CHEVANTON Gilbert, KERMANACH Lionel, HENRY Romain.

ABSENTS: BOUSSOUGANT Anne-Marie, BARBIER Anne,

ABSENTS EXCUSES: M. LE BRIAND Alain (procuration à Mme BEAUVERGER Christelle)
Mme POCHAT Isabelle (procuration à M. LE CHEVANTON Gilbert)

SECRÉTAIRE: Mme Claude GIRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026-001: Modification du tableau des effectifs:

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU sa délibération du 08 janvier 2025 modifiant le tableau des emplois communaux,

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose la suppression à compter du 28 janvier 2026 du poste de :

** Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe T.C
** Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe 26 h 20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité et
FIXE comme suit la liste des emplois permanents de la Commune à compter du 28 janvier 2026

EFFECTIFS	EMPLOI	D.H.S.
1	Rédacteur	T.C.
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	T.C.
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ère classe	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial	T.C.
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	26 h 20
1	A.T.S.E.M. Principal 1ère classe	29 h 00
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	27 h 00
1	Adjoint technique Territorial	25 h 30

La secrétaire de séance
Mme Claude GIRAUD

MAIRIE DE PLEUDANIEL 22740

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD,